

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

## **Objet | Signature de la Charte du Conseil Consultatif de la gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole**

Dans un contexte de perturbations systémiques impactant toutes les échelles de territoires - dérèglement climatique, dégradation de la biodiversité, épuisement des ressources, crises sanitaire et sociale, raréfaction des terres agricoles - la relocalisation d'une agriculture durable, la réduction du gaspillage alimentaire, la valorisation des bio-déchets, la transition vers une alimentation saine, durable et accessible s'imposent comme autant d'éléments indissociables d'une politique publique de transition écologique, sociale et économique.

### **1. Le Projet Alimentaire Territorial de la Rive droite**

4 communes de la rive droite – Bassens, Cenon, Floirac, Lormont - travaillent ensemble à la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT) sur leur territoire. Impulsée et coordonnée par le groupement d'intérêt public Grand Projet des Villes (GPV), cette démarche allie le développement d'une alimentation de qualité, en partie produite en proximité, destinée à la restauration collective publique, à une démarche environnementale, éducative et sociale, dans une logique d'économie circulaire.

L'alimentation scolaire liée à la production locale a été identifiée par de nombreux gouvernements comme une stratégie pour atteindre plusieurs des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030 de l'ONU.

Dans le PAT intercommunal, chacune des 4 villes joue sa partition en complémentarité.

Pour Cenon : la démarche de transition alimentaire passe prioritairement par :

- la réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire ;
- le soutien aux jardins partagés, à l'AMAP locale ;
- le projet de mise en culture maraîchère de parcelles urbaines ;
- la création d'une légumerie / conserverie sociale et solidaire intégrée au programme de la Food Factory ;
- l'action de l'épicerie sociale et solidaire de CCAS.

### **2. Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) de Bordeaux métropole**

Cette démarche au long cours étant par nature évolutive et multiscalaire, la ville de Cenon participe aussi aux réflexions et aux échanges d'expériences proposés par le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) de Bordeaux métropole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Créé en 2017, le CCGAD a pour but de co-construire des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable.

Les 4 thématiques de travail prioritaires sont les suivantes :

- Permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation saine et durable ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Renforcer la capacité agricole alimentaire du territoire ;
- Relocaliser les filières et encourager les circuits courts et de proximité.

Les 4 missions prioritaires sont :

- Fédérer les acteurs et animer les coopérations ;
- Sensibiliser, valoriser, porter à connaissance ;
- Soutenir les initiatives locales et les expérimentations ;
- Suivre et évaluer les performances du territoire.

Il anime une triple transversalité de gouvernance :

- Au sein de Bordeaux Métropole : co-porté par deux directions métropolitaines, le CCGAD s'emploie à renforcer la transversalité et la cohérence des politiques publiques menées en lien avec la thématique de l'alimentation durable ;
- Entre les différents échelons administratifs (communes, métropole, département, région, Etat) : le CCGAD travaille à la mutualisation des compétences réglementaires en lien avec l'alimentation ;
- Entre Bordeaux Métropole et les acteurs du territoire : en tant qu'espace de débats et de rencontres, le CCGAD assure la mise en réseau des acteurs publics, privés et associatifs du système alimentaire métropolitain.

En signant la charte du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et en devenant membre, la ville de Cenon exprime sa volonté de contribuer à cette démarche collective dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle. Et de mettre en œuvre les engagements de la charte, au sein des services municipaux.

La ville de Cenon s'engage à respecter les valeurs qui fondent le CCGAD et à partager toutes informations utiles à l'action du CCGAD au profit de la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**34 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Approuve la participation de la Ville de Cenon, en tant que membre, au CCGAD et autorise à ce titre Monsieur le Maire à signer la Charte du CCGAD.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.